



Commission Wallonne de l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère

Rapport d'activités 2012



Plan du rapport

I.	CADRE GENERAL	3
	1. Texte fondateur et Missions	3
	2. Composition	4
	3. Participation aux réunions du CWASS	6
II.	BILAN DES ACTIVITES	7
	1. Calendrier des réunions	7
	2. Activités 2012	8
	2.1 Remise d'avis	8
	2.2 Initiatives spécifiques	12
	2.3 Présentations-Auditions	15
III.	CONCLUSIONS	18
IV.	ANNEXES	19

I. CADRE GENERAL

1. Texte fondateur et missions

La Commission wallonne de l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère est instaurée par les articles 4 et 25 du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé.

L'article 25 spécifie les missions de la Commission :

« **Art. 25.** La Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère a, en ce qui concerne les matières visées par l'article 5, § 1er, II, 3°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles :

1° une mission générale, qui consiste à remettre des avis et/ou des rapports au Conseil wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne les missions de ce dernier visées à l'article 5, 1° à 4°, afin d'alimenter sa réflexion dans le cadre de l'exercice de ses missions;

2° une mission d'expertise, qui consiste à remettre, en adéquation par rapport aux orientations générales définies par le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé, un avis technique au Gouvernement dans les matières qu'il détermine. »

2. Composition de la Commission

Président:

Monsieur Michel VANDERKAM

Vice-Présidents:

- Madame Annick THYRE
- Monsieur Altay MANÇO

Membres:

- a) en qualité de membres d'associations subventionnées par la Région wallonne depuis au moins trois ans au jour de la désignation de leur représentant, dont:
- trois représentants issus des Comités d'accompagnement des plans locaux d'intégration, proposés par ces derniers:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Aurica USCOV	Madame Stéphanie RIOLI
Monsieur Necati CELIK	Monsieur Sizo ZEKA
Monsieur Hassan AL AMRANI	Monsieur Michel MALHERBE

- trois représentants issus d'initiatives locales:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Christine MAHY	Monsieur Ahmed AHKIM
Monsieur Altay A. MANÇO	Monsieur Kalil NEJJAR
Monsieur Papa SENE	Madame Marie-Thérèse NDUMBA

- b) en qualité de représentants des interlocuteurs sociaux wallons désignés par le Conseil économique et social de la Région wallonne, dont deux représentants des organisations des travailleurs du secteur:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Laura BELTRAME	Madame Geneviève BOSSU
Madame Annick THYRE	Monsieur Marcel ETIENNE
Monsieur Joseph BURNOTTE	Madame Adriana MAMMEI
Monsieur Luan ABEDINAJ	Madame Laurence DECHAMBRE

- c) en qualité de personnes proposées par le Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, sur proposition de l'Union des

Villes et Communes de Wallonie et de l'Association des Provinces wallonnes, dont un représentant de la fédération des CPAS:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Michelle DUPUIS	Madame Noëlle LETE
Monsieur Francis SPRENGHETTI	Madame Ariane MICHEL

d) en qualité de représentants des Centres régionaux d'intégration:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Pierre ANTHOINE	Madame Benoîte DESSICY
Madame Françoise RONDEAU	Madame Chantal GOSSEAU

e) en qualité de membre choisi, sur proposition du Ministre ayant la Politique d'Intégration des Personnes étrangères ou d'Origine étrangère dans ses attributions, en raison de ses compétences, notamment scientifiques, dans ce domaine:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Michel VANDERKAM	Monsieur Bouchaïb SAMAWI

3. Participation au Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé

Les membres désignés pour représenter la Commission wallonne de l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère au sein du CWASS sont:

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Michel VANDERKAM	Madame Michelle DUPUIS
Madame Aurica USCOV	Monsieur Bertrand SCULIER
Madame Annick THYRE	Monsieur Joseph BURNOTTE
Monsieur Necati CELIK	Madame Laura BELTRAME

A cet égard, il faut noter que deux représentants de la Commission (un effectif et son suppléant) doivent être remplacés au sein du CWASS.

Les représentants de la CWIPE ont participé aux réunions du CWASS les :

- le 25 janvier
- le 14 mars
- le 21 mai
- le 19 juin
- le 12 septembre
- le 06 novembre

Le **Bureau du CWASS**, composé des Présidents des six Commissions, du Président du CWASS et des deux Vice-présidents, du Secrétariat, de l'administratrice générale de l'AWIPH et de la directrice générale de la DGO5, s'est réuni à trois reprises :

- le 25 janvier 2012 ;
- le 30 janvier 2012 ;
- le 06 mars 2012.

Cette dernière réunion a eu lieu en présence de Madame la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances. Cette rencontre fut l'occasion d'un échange autour des travaux du CWASS mais aussi des priorités de Madame la Ministre pour l'année 2012.

II. BILAN DES ACTIVITES

1. Calendrier des réunions

La Commission wallonne de l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère s'est réunie dix fois en 2012 (cfr ordre du jour des réunions en annexe):

- le 31 janvier 2012
- le 27 février 2012
- Le 26 mars 2012
- le 07 mai 2012
- le 04 juin 2012
- le 25 juin 2012
- le 24 septembre 2012
- le 15 octobre 2012
- le 19 novembre 2012
- le 17 décembre 2012



2.2 Le Bureau de la Commission

Un bureau a été créé au sein de la Commission ; il est composé du Président, des deux Vice-Présidents, de trois membres choisis au sein de la Commission, de l'administration et d'un représentant de la Ministre de l'Égalité des Chances.

En parallèle aux réunions de l'Assemblée de la Commission, le Bureau s'est réuni le 27 août 2012 afin de préparer les travaux de la Commission pour la rentrée.

2. Activités en 2012

2.1 Remise d'avis

2.1.1 Plan d'action diversité 2012-2015 du Ministre de la Fonction Publique

L'avis de la Commission a été sollicité en mai 2012 sur le plan d'action diversité. Le plan d'action vise à promouvoir la diversité au sein des services du Gouvernement de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un fois conjointement approuvé, il sera donc mis en œuvre au sein de l'administration wallonne et de la Fédération.

Le Plan se décline en 25 actions autour de 4 axes :

- L'égalité hommes-femmes ;
- La lutte contre toute discrimination liée à l'orientation sexuelle ;
- L'intégration des personnes handicapées ;
- L'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

A noter que l'avis de la Commission wallonne des Personnes Handicapées était aussi sollicité sur le plan d'action.

De manière générale, l'avis de la Commission était positif. Il soulignait l'importance de mener des actions d'évaluation du plan afin d'en mesurer les effets concrets. L'intégralité de l'avis de la Commission se trouve en annexe.

2.1.2 Le Parcours d'Accueil et d'Insertion des primo arrivants

De prime abord, il faut préciser que l'avis de la Commission n'a pas été, en 2012, sollicité de manière officielle sur le projet de parcours d'accueil et d'insertion des

primo-arrivants. A la place, le représentant du Cabinet de Madame la Ministre E. Tillieux participant aux réunions de la Commission a, de manière très régulière, tenu informé la Commission de l'évolution de ce dossier. Ce point a donc été abordé de manière presque systématique lors des réunions qui ont eu lieu en 2012.

En plus de ces comptes rendu, Madame Lannoy, Chef de Cabinet de Madame la Ministre, a présenté, en juin 2012, la vision de Madame la Ministre du parcours, de son contenu et sa portée. Naturellement, des questions telles que le public cible du parcours, les moyens qui y seront affectés et son caractère obligatoire ou non ont été abordées.

Ensuite, une note décisionnelle a été adoptée par le Gouvernement wallon le 05 juillet 2012. A cette période, la pression politique et médiatique sur le parcours et le débat autour de l'intégration des personnes étrangères était à son maximum. Influencé par ce contexte, le texte sur lequel le Gouvernement wallon s'est accordé allait à l'encontre des principes mis en avant par la Commission, tels que l'égalité de traitement et le principe de non discrimination.

Face à l'orientation que prenait le parcours, la Commission a souhaité interpeller Madame la Ministre sur les points suivants :

1. La définition du public cible du parcours et l'exclusion de certaines catégories de personnes

Les membres de la Commission s'inquiètent de l'organisation de l'accueil pour tout le public des primo-arrivants qui n'est pas concerné par la définition FEI et qui s'installe cependant de façon durable sur le territoire. La Commission estime qu'il conviendrait de s'en référer à la définition plus large telle que présentée dans la note d'orientation du Gouvernement wallon afin de prendre en compte:

- les primo-arrivants originaires des 7 nouveaux pays qui ont adhéré à l'UE à partir de 2002 et qui viennent dans le cadre d'un regroupement familial, d'un mariage, d'un travail ou en recherche de celui-ci. Parmi ceux-ci les primo-arrivants issus de la Roumanie et de la Bulgarie qui sont soumis à un régime transitoire au niveau de l'accès au marché du travail dans notre région ;
- les primo-arrivants issus de pays faisant partie de l'UE avant 2002 et qui s'installent en Wallonie dans le cadre d'un mariage, d'un regroupement familial ou de l'accès à un travail ;
- les personnes ayant reçu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire ;
- les primo-arrivants ayant reçu un droit de séjour via la régularisation

soit pour raisons médicales, humanitaires, longue procédure, ancrage local durable, parents d'enfants belges et permis de travail B à partir de 2010 ;

- Les Mineurs Etrangers Non-Accompagnés (MENA) ;

Par ailleurs, la structure de financement FEI et les publics qu'elle concerne risquent de créer une différence de traitement entre les primo-arrivants sur base de leur nationalité.

2. Financement du travail d'accueil pour les publics hors FEI

Les difficultés budgétaires que connaît la Région l'obligent à faire appel aux financements européens qui ne financent qu'une partie du parcours d'accueil et d'insertion et ce en fonction de la nationalité des primo-arrivants. Par contre, les Centres régionaux sont tenus par décret de s'ouvrir à l'ensemble des primo-arrivants, même ceux qui ne sont pas repris au titre du FEI. La crainte exprimée par les membres de Commission est que, pour rencontrer les demandes et les besoins des primo-arrivants non FEI, les CRI doivent faire appel à leurs budgets ordinaires et ce au détriment de leurs autres missions. Ou à l'inverse, que le public prioritaire pour les CRI soit le public « FEI » au détriment des autres catégories d'étrangers, auxquelles sont sensés s'adresser les CRI.

3. Evaluation de la mise en œuvre du canevas d'entretien

En sa séance du 15.10.2012, la Commission a auditionné les représentants des Centres régionaux sur la mise en œuvre du canevas d'entretien des primo-arrivants dont l'usage sera généralisé et rendu obligatoire par décret. La présentation du dit canevas a suscité de nombreuses questions dont :

- l'application de la loi sur la protection de la vie privée dans la mesure où l'entretien pourrait aborder des questions relatives à l'état de santé, à l'appartenance religieuse, par exemple ;
- les modalités de contrôle de l'étape « obligatoire » ; de transmission des rapports d'entretien et leur traçabilité ;
- les modalités d'accessibilité aux données récoltées par les personnes concernées ;
- les modalités de collaborations avec les CPAS qui réalisent aussi à l'occasion d'une demande d'aide, ce même type d'entretien bilantaire ;

- les qualifications professionnelles des travailleurs sociaux qui seront désignés pour accomplir ces entretiens, l'établissement d'un descriptif de fonction précis, et la formation spécifique de ces travailleurs ;
- ...

Dans ce cadre et compte tenu des questions que suscite la démarche d'entretien « obligatoire », les membres de la Commission plaident pour que le projet pilote en cours soit soumis à une évaluation et que le dispositif puisse être présenté devant la Commission qui se tient à la disposition des acteurs pour revoir avec eux le canevas.

4. Certification des acteurs dispensant des formations FLE

A ce titre, la Commission reprend la proposition faite dans le rapport rendu en 2011 « *Pour une politique transversale de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère* » qui soulignait combien il était indispensable de renforcer le secteur de l'apprentissage du Français Langue Etrangère, tant au niveau des moyens dégagés, qu'au niveau des compétences exigées aux formateurs et de l'harmonisation des niveaux d'apprentissage demandés.

Ainsi, il est préconisé :

- d'instaurer une formation qualifiante et/ou une validation des compétences des formateurs FLE ;
- de mieux définir et d'harmoniser les niveaux de formation et leur validation ;
- de renforcer l'utilisation du FLE comme outil d'insertion sociale et non pas uniquement comme outil d'accès à l'emploi ;
- d'augmenter l'offre, la complémentarité et la coordination entre les différents types de formations proposées ;
- d'encourager les passerelles entre filières de formations (associatifs, promotion sociale, ...) ;
- de renforcer les synergies entre opérateurs et le réseau associatif local pour augmenter la participation.

La réflexion sur le parcours d'accueil se poursuivra en 2013, avec la demande d'avis officielle adressée à la Commission. L'avis de la Commission sera annexé au rapport d'activité 2013.

2.2 Initiatives spécifiques

2.2.1 Contribution de la Région wallonne au Livre vert de la Commission européenne relatif au droit au regroupement familial des ressortissants des pays tiers résidant dans l'Union Européenne

La Commission a été invitée à réagir par rapport à la contribution wallonne au livre vert de la Commission européenne sur le regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne.

La contribution wallonne a trait au point 2.1 du Livre vert, à savoir aux conditions requises pour l'exercice du droit au regroupement familial. La directive ne contraint pas les États membres à conditionner le regroupement familial à différentes mesures d'intégration, mais elle les y autorise - a contrario, d'autres conditions ne peuvent être appliquées au regroupement familial au sein de l'Union européenne.

La Commission était invitée à réagir aux questions posées dans le Livre vert, comme par exemple : *Recommanderiez-vous des mesures préalables à l'admission? Dans l'affirmative, comment mettre en place des garanties afin de s'assurer qu'elles ne créent pas de facto des obstacles excessifs au regroupement familial (tels que des frais ou des exigences disproportionnés) et qu'elles tiennent compte des caractéristiques individuelles telles que l'âge, l'analphabétisme, le handicap et le niveau d'éducation?*

L'ensemble des remarques émises par les membres de la Commission ont été transmises au Cabinet de Madame la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des Chances. Celles-ci ont été intégrées à la contribution de la Région wallonne.

2.2.2 Stratégie nationale d'intégration des Roms

En 2011, la Commission européenne a élaboré la communication "Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 " invitant les États membres à élaborer ou à réviser leur stratégie nationale d'intégration des Roms et les encourageant à fixer des objectifs nationaux précis et

réalistes dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, des soins de santé et du logement.

Le Gouvernement belge a confié l'élaboration de la stratégie nationale au groupe de travail Roms, mis en place, dès mars 2011, par la Conférence interministérielle Intégration dans la société, rassemblant le Gouvernement Fédéral, les Régions et les Communautés.

En mars 2012, le groupe de travail a présenté la stratégie nationale belge à la Commission européenne. La Commission a évalué les différentes stratégies nationales et a publié ses conclusions dans une communication intitulée : " Stratégie nationales d'intégration des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE " adoptée le 21 mai 2012.

En parallèle, le Cabinet de la Secrétaire d'Etat Maggie de Block a invité des organisations et divers niveaux de pouvoirs à participer à la stratégie. Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en collaboration avec le Cire, a interpellé la Secrétaire d'Etat sur plusieurs points précis concernant :

- La question de la définition des Roms telle qu'elle apparaît dans les documents officiels (confusion avec les Gens du Voyage par ex.) ;
- L'existence d'un risque de focalisation sur une minorité alors que les difficultés qu'elle rencontre sont les mêmes que celles rencontrées par tout primo arrivant ;
- La stigmatisation culturelle vis-à-vis des Roms ;

Face à ces interrogations, la Commission a décidé de rédiger un courrier à l'attention de Madame la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances, ainsi qu'à Monsieur le Ministre- Président de la Région wallonne afin de les interpeller sur cette problématique mais aussi sur le problème de la représentation de la Région wallonne aux discussions sur la stratégie. Ce point fera l'objet d'un suivi particulier au cours de l'année 2013.

2.2.3 L'intégration socio professionnelle des primo-arrivants : rencontre avec le Cabinet de Monsieur le Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation

Pour rappel , dans son rapport rendu en 2011 portant sur les politiques transversales pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, la Commission pointait certains leviers pour favoriser cette intégration, dont l'emploi et la formation professionnelle. En effet, même si la Ministre Eliane Tillieux n'est pas compétente dans ces matières, elle peut néanmoins encourager la transversalité chez ses collègues du Gouvernement wallon, dont le Ministre A. Antoine.

L'objectif de la rencontre avec le Cabinet du Ministre Antoine était de faire le point sur les dispositifs d'insertion socio-professionnelle existants eu égard au public des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ont ainsi été évoquées la question du permis de travail, le cas particulier des demandeurs d'asile, ...

Cette rencontre a été très enrichissante et marquait la volonté d'une collaboration approfondie entre le secteur de l'intégration des personnes étrangères d'une part, et ceux de l'emploi et de la formation professionnelle d'autre part.

2.3 Présentations- Auditions

2.3.1 Patrick CHARLIER- Durban III

L'audition de Monsieur Patrick CHARLIER, coordinateur du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, a eu lieu dans le cadre de la mise en place d'un plan « national » de lutte contre le racisme.

En effet, dans le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la Belgique doit se doter d'un plan national d'action de lutte contre le racisme conformément à la Déclaration et au Programme d'action qui ont été adoptés à Durban en 2001. La mission de préparation de ce plan d'action a été confiée au Centre.

Cette audition a été l'occasion de dresser un historique de la lutte contre le racisme au niveau international, et de questionner le positionnement de la Belgique et des entités fédérées dans cette lutte.

2.3.2 Jacques MICHIELS- Tribunal Russel

Monsieur MICHIELS, ancien secrétaire de la Centrale générale de la FGTB, a présenté aux membres de la Commission les conclusions du Tribunal Russel.

Pour rappel, le Tribunal Russel est un tribunal citoyen de conscience qui a joué un rôle important pendant la guerre du Vietnam notamment. Le Tribunal est composé d'une douzaine de jurés qui jouissent d'une reconnaissance internationale.

Depuis plus de trois ans, les différentes sessions du Tribunal portaient sur la question de l'apartheid et le conflit israélo-palestinien. La session finale au cours de laquelle le Tribunal rendra ses conclusions aura lieu en mars 2013.

2.3.3 Recherche action du CPAS de Mons « Immigration et vieillissement »

Sur proposition du Cabinet de Madame la Ministre de l'Egalité des Chances, Madame SIMEONE, du CPAS de Mons, accompagnée de l'ergothérapeute de la maison de repons « Bonne maison Bouzanton », et Monsieur BATHOUM, formateur au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, ont présenté aux membres de la Commission les conclusions de la recherche-action menée sur l'immigration et le vieillissement.

La recherche action a été menée pendant plus d'un an dans une maison de repos de la région de Mons. Le constat de départ est le suivant : les personnes âgées immigrées participent désormais au vieillissement de notre société. Or, ces personnes âgées immigrées ne font pas ou peu appel aux services proposés, qu'ils s'agissent des services d'aides à domicile (repas, soins, services, télé assistance...) ou des structures d'hébergement.

La recherche s'est déroulée en trois phases. Elle a mis en exergue la nécessité de repenser l'accueil au niveau des services aux personnes âgées et de prendre en compte l'aspect interculturel de plus en plus présent dans notre société, notamment via la formation des travailleurs impliqués dans la prise en charge des personnes âgées.

En termes de livrable, l'objectif de cette recherche est d'aboutir à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques et d'un programme de formation, et ce pour le début de l'année 2013.

2. 3. 4 Mémoire communal des Centres Régionaux d'Intégration pour les élections communales d'octobre 2012

Les deux membres de la Commission représentant les Centres régionaux d'Intégration (C.R.I) ont présenté le Mémoire à l'attention de Communes.

Deux objectifs sont poursuivis en priorité :

- Œuvrer pour une commune interculturelle
- Renforcer le partenariat entre les C.R.I et les Communes

Pour réaliser ces objectifs, l'attention doit être portée, au niveau communal, sur les points suivants :

- ✓ Le premier accueil
- ✓ L'action sociale des CPAS
- ✓ Le logement
- ✓ La formation (des travailleurs communaux, enseignants, personnels soignants, ...)
- ✓ L'emploi

- ✓ L'enseignement (et les classes passerelles car l'apprentissage du français est très important)
- ✓ La petite enfance
- ✓ Le culte
- ✓ La participation citoyenne
- ✓ La vie culturelle
- ✓ La santé

Le Mémorandum a été transmis aux Communes wallonnes et des débats avec les différents partis politiques ont été organisés.

III. CONCLUSIONS

La Commission wallonne de l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère estime avoir répondu, en 2012, à l'ensemble des missions qui ont été dévolues par le Gouvernement wallon.

La Commission tient à remercier les membres du personnel de la Direction de l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de la DG05 pour sa collaboration.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : ordre du jour des réunions

Réunion du 31 janvier 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2011;
2. Audition (14.00-15.30):

Durban 3 : mise en place d'un plan « national » de lutte contre le racisme. Comment la Région peut-elle s'inscrire dans ce processus. Audition de Patrick Charlier, coordinateur au Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

Le Tribunal Russel : portant notamment sur la question de l'apartheid. Audition de Monsieur Jacques Michiels, ancien secrétaire général de la FGTB ;

3. Débats entre les membres de la Commission ;
4. Divers.



Réunion du 27 février 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 31 janvier 2012;
2. Préparation de la réunion du 26 mars 2012 consacrée à la crise de l'accueil ;
3. Contribution de la Région wallonne au Livre Vert de la Commission européenne relatif au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne : avis de la Commission ;
4. Points de suivi :
 - CWASS du 25 janvier 2012 ;
 - Plan de lutte contre le racisme
5. Divers

Réunion du 26 mars 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 27 mars 2012;
2. La problématique de l'accueil : réflexion sur l'accueil des demandeurs d'asiles (dont les MENA) avec Madame Valérie DESOMER, conseillère à la Fédération des CPAS, et présentation des dispositifs d'intégration socioprofessionnelle par Eric MOENS, collaborateur du Ministre A. Antoine.
3. Le projet de rapport d'activité 2011 de la Commission ;
4. Suivi du CWASS et de la réflexion autour des « MMPP » ;
5. Divers

Réunion du 07 mai 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 26 mars 2012;
2. Demandes d'avis :
 - Le projet du FOREM de catégorisation des chômeurs (cfr PV du CWASS)
 - Le plan d'action diversité 2012-2015 du Ministre de la Fonction Publique
3. Divers

Réunion du 04 juin 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 07 mai 2012;
2. L'intégration socio professionnelle des primo-arrivants : discussion en présence de Monsieur Eric Moens, collaborateur de Monsieur le Ministre A. Antoine ;
3. La stratégie nationale d'intégration des Roms : discussion en présence de Laurent Mont, collaborateur de Madame la Ministre E. Tillieux ;
4. Divers.

Réunion du 25 juin 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 04 juin 2012;

2. La stratégie nationale d'intégration des Roms : discussion en présence de Laurent Mont, collaborateur de Madame la Ministre E. Tillieux ;
3. Suivi de la réunion du 04 juin et de la discussion autour de l'intégration socioprofessionnelle des primo arrivants ;
4. Divers

Réunion du 24 septembre 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25 juin 2012;
2. Le parcours d'accueil des primo arrivants : suivi et organisation des travaux futurs avec Laurent Mont ;
3. Présentation de la recherche-action menée par le CPAS de Mons sur le thème « immigration et vieillissement »;
4. Divers

Réunion du 15 octobre 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 24 septembre 2012;
2. Présentation du DISCRI des pistes de mise en œuvre du parcours d'accueil et d'intégration des primo arrivants;
3. Divers

Réunion du 19 novembre 2012

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 15 octobre 2012;
2. Mise en œuvre du parcours d'accueil et d'intégration des primo arrivants : mise en débat et rencontre avec le Cabinet de Madame la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances ;
3. Décret EFT-OISP : prise de position de la Commission ;
4. Divers

Réunion du 17 décembre 2012

1. Approbation du PV de la réunion du 19 novembre 2012 ;
2. Présentation des avancées concernant la Banque Carrefour d'Echange de Données par Monsieur B. Wanzoul, Coordinateur Partage de Données Chez Easi-Wal ;
3. Point de suivi sur le parcours d'accueil et d'insertion ;
4. Présentation du roman d'A. Manço « 100% Métissage » ;
5. Divers

Annexe 2 : avis relatif au Plan d'Actions Diversité 2012-2015

La Commission wallonne de l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère,

Vu les articles 3 et 21 du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé,

Vu la demande d'avis du Ministre de la Fonction Publique du 28 mars 2012,

Remet l'avis suivant relatif au projet de plan d'actions diversité 2012-2015 :

I. Remarque générale

Tout d'abord, la Commission se réjouit de l'existence d'un tel plan. Celui-ci a été analysé par les membres de la Commission, qui l'ont unanimement jugé très positif. La Commission insiste sur l'importance de toujours lier le mot « diversité » à la lutte contre les discriminations. L'égalité des droits est le fondement de ces politiques.

II. Remarques particulières

II. 1 Champ d'action 1 : le diagnostic

Certes, certaines données en matière de diversité sont pertinentes, mais la récolte de celles-ci doit se faire dans le cadre du respect de la loi sur la protection de la vie privée.

La proposition d'établir un état des lieux des actions entreprises par les Administrations est très constructive, et permettra de rendre compte des « vides » existants.

II. 2 Champ d'action 2 : la communication

Concernant le recrutement et la rédaction des offres d'emploi, il est important d'assurer la diversification des canaux de communication des annonces, comme c'est le cas pour les offres du SELOR par exemple. Le caractère neutre des questionnaires doit être respecté.

II.3 Création d'un champ d'action 8 : l'évaluation

En effet, il est primordial de pouvoir évaluer l'impact d'un tel plan.

La Commission demande à être informée du suivi du plan, et de son évaluation.

